



BLUE OCEAN

REFRIGERANT MOTEUR

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EMISES AOUT 2016



BLUE OCEAN

Blue Ocean Oil Supply (Pty) Ltd

Reg # 2008/002526/07
Customs Code 20711698
VAT # 4410247029

Suite 106 Beacon Rock
21 Lighthouse Road
Umhlanga Rocks
4319

Tel: +27 31 832 3934

SECTION 1: IDENTIFICATION / PREPARATION DE LA SUBSTANCE ET

| | |
|---------------------|--|
| Nom commercial | : Blue Ocean Coolant – 50/50 Premix |
| Nom du produit | : Glysantin G05 Premix |
| Type de produit | : Coolant Premix |
| Fournisseur | : Unico Manufacturing Co. (PE) (Pty) Ltd. |
| Adresse | : 6 Celebes Road, Island View, Durban, South Africa |
| Numéro de téléphone | : +27 (31) 466 1541/2 |
| Contacts d'urgence | : George Moonsamy au +27 (39) 974 3108 / +27 83 629 1290 |
| | : Edgar Marais au +27 (31) 5778520 / +27 78 873 5047 |

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Selon le règlement (EC) No 1272/2008 [CLP]

Tox. Aiguë 4 (oral)

STOT RE (Rein) 2

H302, H373

Pour les classifications mentionnées intégralement dans cette section, le texte intégral peut être trouvé dans l'article 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement (EC) No 1272/2008 [CLP]

Pictogram:



Mot de signal:

Avertissement

Mention de danger:

H302

H373

Nocif en cas d'ingestion.

Peut causer des dommages aux organes (rein) face à une exposition



prolongée ou répétée.

Conseils de prudence (Prévention):

- P260 Ne pas respirer les poussières / gaz / brouillards / vapeurs.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
P264 Se laver abondamment avec de l'eau savonneuse après avoir manipulé.

Conseils de prudence (Intervention):

- P314 Consulter un médecin / attention en cas de malaise.
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330 Rincer la bouche.

Conseils de prudence (élimination):

- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Conformément au règlement (EC) No 1272/2008 [CLP]

Composants dangereux déterminés par l'étiquetage: ÉTHANE-1,2-DIOL / éthylèneglycol

2.1. Autres dangers

Conformément au règlement (EC) No 1272/2008 [CLP]

Si l'information applicable est fournie dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux de la substance ou du mélange.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

N'est pas applicable

3.2. Mélanges

Nature chimique

éthanediol; l'éthylène glycol, les inhibiteurs

Ce produit contient des substances incluses sur la liste des candidats conformément à l'article 59 (1,10) du règlement CE n ° 1907/2006 (REACH) dans une concentration égale ou supérieure à 0,1% p / p: disodique pentahydrate tetraborate; pentahydrate de borax

Composants dangereux (GHS)

Conformément au règlement (EC) No. 1272/2008

Ethanediol; ethylene glycol

Contenu (W/W): 85 % - 95 %

Numéro CAS: 107-21-1

Numéro-EC: 203-473-3

Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119456816-28 INDEX-Number: 603-027-00-1

Tox. Aiguë 4 (oral)

STOT RE (Rein) 2

H302, H373



Benzoate de sodium

Contenu (W/W): $\geq 2\%$ - $\leq 4\%$

Numéro CAS: 532-32-1

EC-Numéro: 208-534-8

Yeux Dam./Irrit. 2

H319

Disodium tetraborate pentahydrate; borax pentahydrate

Contenu (W/W): $\geq 1\%$ - $\leq 2\%$

Numéro CAS: 12179-04-3

Numéro-EC: 215-540-4

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490790-32 H319, H360FD

Yeux Dom./Irrit. 2

Repr. 1B (fertilité)

Repr. 1B (enfant à naître)

Limite spécifique de concentration:

Repr. 1B: $\geq 6.5\%$

Nitrite de sodium

Contenu (W/W): $> 0.1\%$ - $< 0.5\%$

Numéro CAS: 7632-00-0

Ox. Sol. 3

Tox. Aiguë 3 (oral)

Numéro-EC: 231-555-9

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471836-27

Yeux Dom./Irrit. 2

Aquatique Aiguë 1

Factor-M Aiguë: 1

H272, H319, H301, H400

Classification différée selon les connaissances actuelles et les critères figurant en annexe I du règlement (EC) No. 1272/2008

Ox. Sol. 2

Tox. Aiguë 3 (oral)

Yeux Dom./Irrit. 2

Aquatique Aiguë 1

H272, H319, H301, H400

Pour les classifications mentionnées dans leur intégralité dans cette section, y compris les différents dangers et les mentions de danger, le texte intégral se trouve dans la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Enlever les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation:

Si des difficultés se produisent après l'inhalation de vapeur / aérosol, prendre l'air frais et consulter un médecin.

Le contact avec la peau:

Laver abondamment avec de l'eau et du savon.



Le contact avec les yeux:

Laver les yeux pendant au moins 15 minutes sous l'eau avec les paupières écartées.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau, consulter un médecin. Administre 50 ml d'éthanol pur à une concentration potable.

4.2. La plupart des symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et / ou en section 11, D'autres symptômes et effets sont jusqu'à présent inconnus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

poudre, mousse résistante à l'alcool, de l'eau pulvérisée, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Vapeurs nocives

Dégagement de fumées / brouillard. Les substances / groupes de substances cités peuvent être libérés en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Pour en savoir plus:

Le degré de risque est régi par la substance de combustion et les conditions d'incendie. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux règlements officiels.

SECTION 6: MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Risque élevé de glissement dû à une fuite / déversement de produit.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser des vêtements de protection individuelle.

6.2. Précautions environnementales

Contenir l'eau contaminée / l'eau pour lutter contre l'incendie. Ne pas rejeter aux égouts / les eaux superficielles / les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.



Résidus: Ramasser avec un produit absorbant approprié. Evacuer les matériaux absorbés conformément à la réglementation.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles d'exposition / protection individuelle et les considérations d'élimination peuvent être trouvées dans l'article 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation complète des magasins et des zones de travail. Récipients fermés immédiatement après la prise de produit parce que le produit prend l'humidité de l'air.

Protection contre l'incendie et d'explosion: Les sources d'inflammation doivent être bien claires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec. Stockage dans des récipients galvanisés n'est pas recommandé.

7.3. Utilisation finale spécifique

Pour l'utilisation pertinente identifiée (s) dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être observé.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de libération de vapeurs / aérosols. Filtre combiné pour gaz / vapeurs de composés organiques et des particules solides et liquides (F.E. EN 14387 type A-P2)

Protection des mains:

gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Des matériaux appropriés aussi avec contact direct et prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant

> 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

par exemple. Caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), polychlorure de vinyle (0,7 mm) et d'autres notes complémentaires: Les spécifications sont basées sur des tests, les données de la littérature et de l'information des fabricants de gants ou sont dérivées de substances similaires par analogie. En raison de nombreuses conditions (par exemple la température) il doit être considéré, que l'utilisation pratique d'un gant de produits chimiques de protection dans la pratique peut être beaucoup plus courte que le temps de perméation déterminé par des tests.

Les instructions du fabricant pour l'utilisation doivent être respectées en raison de la diversité des types.

Protection des yeux:



Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (par exemple EN 166)

Protection du corps:

Protection du corps doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, par exemple tablier, bottes de protection, des produits chimiques combinaison de protection (selon EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 en cas de poussière).

Mesures générales de sécurité et d'hygiène

Ne pas inhaler les gaz / vapeurs / aérosols. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Le port de vêtements de travail fermé est recommandé. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|-----------------|-------------------------------|
| Forme: | liquide |
| Couleur: | selon la spécification |
| Odeur: | Spécifique du produit |
| Seuil olfactif: | Aucune information pertinente |

| | | |
|---------------------------|---------------------------------|------------|
| Valeur du pH: | 7.60 – 8.00 | ASTM D1287 |
| Température d'ébullition: | > 100°C | ASTM D1120 |
| Densité (20°C): | 1.076 – 1.078 g/cm ³ | ASTM D5931 |
| Alcalinité: | 7.50 – 9.50ml | ASTM D1121 |
| Contenu d'eau: | 47.00 – 51.00% | ASTM D1123 |

9.2. Autre information

Miscibilité avec l'eau: miscible en toutes proportions

Autre information:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si stocké et manipulé comme prescrit / indiqué.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si le stockage et la manipulation sont prescrits / indiqués.



10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La substance / produit peut réagir avec des amines secondaires et tertiaires pour former des nitrosamines.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'humidité. Éviter les sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter: agents oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux, si stocké et manipulé comme prescrit / indiqué.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

De toxicité modérée après une ingestion unique. De toxicité faible par contact cutané de courte durée.

Données expérimentales / calculées:

LD (humaine) (voie orale): env. 1.600 mg / kg

Irritation

Données expérimentales / calculées:

Corrosion / irritation cutanée lapin: non irritant

Lésions oculaires graves / irritation lapin: non irritant

Sensibilisation Cutanée/ Respiratoire

Évaluation de la sensibilisation:

Action sensibilisante n'a pas été observée dans les études animales. Les données humaines n'excluent pas complètement un potentiel de sensibilisation cutanée.

Cancérogénicité

Évaluation de la cancérogénicité:

L'ensemble de l'information évaluable ne fournit aucune indication d'un effet cancérogène.

Informations sur: sodium

Évaluation de nitrite de cancérogénicité:

Dans certaines conditions, la substance peut former des nitrosamines. Les nitrosamines sont cancérogènes dans des études animales.



Toxicité pour le développement

Informations sur: éthanediol; éthylène évaluation de tératogénicité de glycol:

Dans les études animales de la substance a causé des malformations lorsqu'il est administré à des doses élevées.

Toxicité à dose répétée et la toxicité des organes cibles (exposition répétée)

Informations sur: éthanediol; l'éthylène glycol

Évaluation de la toxicité à doses répétées:

La substance peut causer des dommages aux reins après l'ingestion répétée.

La substance peut causer des dommages aux reins après contact répété de la peau avec des doses élevées.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques ont été obtenues à partir des propriétés des composants individuels.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

LC50 (96 h) > 100 mg/l, *Leuciscus idus*

Invertébrés aquatiques:

EC50 (48 h) > 100 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatiques:

EC50 (72 h) > 100 mg/l, algae

Microorganismes/Effet sur les boues activées:

L'inhibition de l'activité de dégradation dans les boues activées ne doit pas être prévue lors de l'introduction appropriée de faibles concentrations.

12.1. Persistance et dégradation

Informations pour l'élimination:

> Réduction de la DOC 70% (28 d) (OCDE 301 A (nouvelle version)). Facilement biodégradable.

12.2. Potentiel bioaccumulatif

Évaluation du potentiel de bioaccumulation: L'accumulation dans les organismes n'est pas à attendre.

12.3. Mobilité dans le sol

Évaluation du transport entre les compartiments environnementaux: Adsorption dans le sol: Pas de



données disponibles.

12.4. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance remplissant le PBT (persistant / bioaccumulables / toxiques) critères ou vPvB (très persistant / très bioaccumulable).

12.5. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances qui sont énumérées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.6. Information additionnelle

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Ce produit ne contient aucun halogène lié organiquement.

Autres écotoxicité:

Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés des composants individuels.

Ne relâcher pas non traité dans les eaux naturelles.

SECTION 13: ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doivent être éliminés ou incinérés conformément à la réglementation locale.

Les codes de déchets sont les recommandations du fabricant basées sur l'utilisation du produit désigné. Autre utilisation et le traitement d'élimination des déchets spéciaux sur l'emplacement du client peuvent nécessiter différentes affectations de code usées.

Clé de déchets:

16 01 14~~x~~ antigels contenant des substances dangereuses.

Emballages contaminés:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que le contenu.



SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par terre

ADR

Non classé comme dangereux au sens des règlements de transport

Numéro ONU: Pas applicable
Nom d'expédition ONU: Pas applicable
Classe de danger pour le transport: Pas applicable
Groupe d'emballage: Pas applicable
Dangers pour l'environnement: Pas applicable
Précautions particulières pour l'utilisateur: Aucun connu

RID

Non classé comme dangereux au sens de transport règlements

Numéro ONU: Pas applicable
Nom d'expédition ONU: Pas applicable
Classe de danger pour le transport: Pas applicable
Groupe d'emballage: Pas applicable
Dangers pour l'environnement: Pas applicable
Précautions particulières pour l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial

ADN

Non classé comme dangereux au sens de transport règlements

Numéro ONU: Pas applicable
Nom d'expédition ONU: Pas applicable
Classe de danger pour le transport: Pas applicable
Groupe d'emballage: Pas applicable
Dangers pour l'environnement: Pas applicable
Précautions particulières pour l'utilisateur: Aucun connu
Transport en bateau de navigation intérieure: Non évalué

Transport maritime

IMDG

Non classé comme dangereux au sens de transport règlements

Numéro ONU: Pas applicable
Nom d'expédition ONU: Pas applicable
Classe de danger pour le transport: Pas applicable
Groupe d'emballage: Pas applicable



| | |
|--|---|
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun connu |
| <u>Transport aérien</u> | |
| IATA/ICAO | Non classé comme dangereux au sens de transport règlements |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition ONU: | Pas applicable |
| Classe de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun connu |

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes pour "numéro ONU" pour les règlements respectifs dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition ONU

Voir les entrées correspondantes pour " Nom d'expédition ONU" pour les règlements respectifs dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes pour "Classe de danger pour le transport" pour les règlements respectifs dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes pour "Groupe d'emballage" pour les règlements respectifs dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers environnementaux

Voir les entrées correspondantes pour "risques environnementaux" pour les règlements respectifs dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes pour "Précautions particulières pour l'utilisateur" pour les règlements respectifs dans les tableaux ci-dessus.



14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II du MARPOL73 / 78 et au code IBC

| | |
|-------------------------|---|
| Règlement: | IBC |
| Expédition approuvée: | 1 |
| Nom de la pollution: | Réfrigérants mélange à base d'éthylène glycol |
| Catégorie de pollution: | Y |
| Type de navire: | 3 |

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Sécurité, santé et environnement Réglementations / législation particulières à la substance ou du mélange

Si d'autres informations réglementaires appliquées ne sont pas déjà prévues ailleurs dans la fiche de données de sécurité, elles sont décrites dans le présent paragraphe.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique pas encore effectuée en raison des délais d'inscription

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations unies (version la plus récente)

Tox. Aiguë 4 (oral)

STOT RE (Rein) 2

Aquatique Aiguë 3

Texte intégral des classifications, y compris les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés à l'article 2 ou 3:

| | |
|------------------|--|
| Tox. Aiguë. | Toxicité aiguë |
| STOT RE | Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée |
| Yeux Dom./Irrit. | Lésions oculaires graves / irritation oculaire |
| Repr. | Toxicité pour la reproduction |
| Ox. Sol. | Oxydantes solides |
| Aquatique Aiguë | Danger pour le milieu aquatique - aiguë |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H373 | Peut causer des dommages aux organes (rein) à travers une exposition prolongée ou répétée. |
| H319 | Provoque une irritation des yeux. |
| H360FD | Peut nuire à la fertilité. Peut nuire à l'enfant à naître. |
| H272 | Peut aggraver un incendie; comburant. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H400 | Très toxique pour la vie aquatique. |

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit quant aux exigences de sécurité. Les données ne décrivent pas les propriétés du produit (spécification du produit). Ni l'aptitude du produit à des fins spécifiques ni la propriété accordée ne peuvent être déduites à partir des données contenues dans la fiche de données de sécurité. Il est de la responsabilité du destinataire du produit d'assurer que tous les droits de propriété et les lois en vigueur et la législation soient respectées.